

Le Groupe VYV appelle à l'amélioration de la couverture prévoyance des actifs

En 2022, l'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV estime le montant des prestations de prévoyance non servies aux Français, par insuffisance de couverture, à 15 milliards d'euros par an. Les lacunes dans la protection des actifs en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès et d'aide pèsent à elles-seules près de 8,5 Milliards d'euros.

A l'occasion du lancement du Conseil national de la refondation, le Groupe VYV partage ses propositions afin d'initier les échanges sur cette priorité trop longtemps occultée.

L'Observatoire de l'imprévoyance estime le coût de l'imprévoyance à 15 Milliards d'euros par an


5ème acteur du marché de la prévoyance en France, le Groupe VYV a créé, fin 2019, l'**Observatoire de l'imprévoyance** afin de sensibiliser les Français à la **nécessité d'une bonne couverture prévoyance pour affronter les risques graves de la vie**. Parmi ses missions, celui-ci s'emploie à mesurer les défauts de couverture prévoyance entraînant, pour les personnes concernées et leurs proches, des pertes de revenus, des surcoûts et des pertes de chances.

L'Observatoire de l'imprévoyance du Groupe VYV estime en 2022 le coût de l'imprévoyance, c'est-à-dire le montant des prestations de prévoyance non versées par insuffisance de couverture aux familles confrontées à une maladie ou un accident, à 15 Milliards d'euros par an. Ce montant concerne :

- **les enfants** en situation de handicap à hauteur de 15%, soit 2,2 Milliards d'euros ;
- **les adultes et leurs proches** en cas d'arrêt de travail, d'invalidité, d'aide ou de décès, à hauteur de 56%, soit 8,5 Milliards d'euros ;
- **les seniors** en perte d'autonomie, en situation d'aide et pour le financement des obsèques à hauteur de 29%, soit 4,3 Milliards d'euros.

Prévoyance des actifs : d'importantes insuffisances et disparités de couverture

Les actifs représentent **56% du coût de l'imprévoyance** pour seulement **47% de la population Française**. Les travaux de l'Observatoire de l'imprévoyance révèlent d'importantes **insuffisances de couverture** et **disparités de traitement entre les actifs**. Les salariés du privé sont globalement les mieux couverts (62% des actifs, 38% du coût de l'imprévoyance des actifs), mais il subsiste **de fortes inégalités** entre statuts et secteurs d'activité. Les fonctionnaires (18% des actifs, 33 % du coût de l'imprévoyance des actifs) subissent d'importants « trous de couverture », notamment en cas d'invalidité, tout comme les travailleurs non-salariés et les chômeurs.



« Chaque année, par insuffisance de couverture prévoyance, de nombreux Français dont la vie est déjà bouleversée par des problèmes de santé ou un deuil se retrouvent également en grande difficulté financière, aux conséquences lourdes pour eux-mêmes, leurs familles et pouvant mener à la précarité. »

Eric Jeanneau,
 administrateur du
 Groupe VYV et
 président de l'Union
 mutualiste retraite
 (UMR)

Le Groupe VYV appelle à l'amélioration de la couverture prévoyance des actifs

Pour permettre à l'ensemble des actifs de faire face aux risques graves de la vie, **le Groupe VYV préconise de consacrer au moins 1,5% de la masse salariale ou des revenus et d'impliquer l'ensemble des employeurs**, afin d'apporter :

- un **socle de couverture universelle**, sur les risques décès et invalidité ;
- un **complément de garanties** à adapter selon les besoins ;
- et des **dispositifs de prévention**.

« Ces dernières années ont mis en évidence nos fragilités et nos besoins de protection les plus essentiels. Nous pensons qu'il est temps d'apporter une protection prévoyance de qualité à tous les actifs, sans « oubliés », en impliquant les acteurs économiques directement concernés et en préservant la liberté de choix du niveau de couverture comme de l'assureur. »

André-Charles Puech,
directeur délégué
assurance et
protection sociale du
Groupe VYV

Les modalités (budget, garanties, niveau de participation de l'employeur...) seraient **définies dans le cadre habituel de négociations** (branches, ministères...) afin de s'adapter aux spécificités du secteur d'activité, des métiers et de la population assurée.

Plusieurs leviers pourraient faciliter cette évolution :

- **Instaurer dans la durée une obligation de négociation avec les partenaires sociaux ou de financement de ces dispositifs de prévoyance**, pour les employeurs du privé comme de la fonction publique et **en formant les partenaires sociaux** afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.
- **Faire évoluer les incitations fiscales**, afin de bien **couvrir l'ensemble des cotisations** (garanties d'assurance, assistance et services de prévention), de **concerner tous les modes de souscription** (adhésion obligatoire ou facultative) et de **bénéficier au plus grand nombre**, en privilégiant des dispositifs bénéficiant aussi aux participants non-imposables (réduction de CSG ou crédit d'impôt).
- **Mettre en place des financements spécifiques pour couvrir le surcoût initial lié à la couverture des risques en cours ou en levant temporairement cette obligation** instituée par la loi Evin, ce coût étant un frein important pour les employeurs n'ayant pas encore de couverture prévoyance collective obligatoire.

Protection essentielle, la prévoyance a trop longtemps été écartée des débats sur la protection sociale. Face aux limites de notre système actuel, le Groupe VYV estime urgent de donner une nouvelle impulsion, à travers l'ouverture d'un débat public, pour une meilleure justice sociale.

Pour en savoir plus sur la méthodologie et les modalités de calcul du coût de l'imprévoyance, consultez la [note technique de l'Observatoire de l'imprévoyance](#).

Retrouvez toute l'actualité, les publications et travaux de recherche de l'Observatoire de l'imprévoyance sur www.groupe-vyv.fr

Le Groupe VYV, Entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : plus de 10 millions de personnes protégées, 73 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 19 000 collectivités territoriales et 14 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, est organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement, et de ses 1 700 établissements et services dans 81 départements. En 2021, le volume d'activité consolidé généré s'élevait à 2,2 milliards d'euros.

www.groupe-vyv.fr



Contacts presse

Isabelle Poret – Responsable du département relations presse
isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17